

# L'irrigation des tulipes nuit-elle à la zone protégée

Deux associations s'élèvent contre des méthodes de pompages dans une zone protégée du Finistère. L'entreprise visée a fait l'objet d'une mise en demeure de la préfecture, il y a un an.

La baie d'Audieme : son cadre somptueux, ses colonies d'oiseaux, son étang de Saint-Vio à Tréguennec... Et ses pompages d'eaux non-conformes ? L'irrigation des champs de tulipes met-elle à mal la riche biodiversité de cette future réserve naturelle régionale ? En 2013, une étude hydro-écologique, commandée par le Conservatoire du littoral, détaillait déjà qu'« en aval de l'étang de Saint-Vio, la surface en eau libre du marais de Loc'h ar Stang se réduit, voire s'assèche ».

La raison de ce phénomène trouverait-elle sa source dans les prélèvements d'eau effectués par une entreprise de bulbiculture au niveau de l'étang de Saint-Vio ? Les associations Bretagne vivante et Eau & Rivières de Bretagne s'appuient sur les chiffres de la banque nationale des prélèvements d'eau : certaines années, le pompage a atteint plus de 145 000 m<sup>3</sup> quand le volume d'eau moyen de l'étang est de 155 000 m<sup>3</sup>.

## «Des prélèvements depuis les années 1960 »

« Les prélèvements d'eau dans l'étang de Saint-Vio existent depuis les années 1960 », fait valoir Ard Kaandorp, le patron de l'entreprise du même nom, qui puise dans l'étang pour irriguer 50 hectares de champs de bulbes.

De leur côté, les responsables associatifs dénoncent que « ces prélèvements ont lieu essentiellement en fin de printemps et début d'été, au moment où les débits d'apport du ruisseau sont directement liés à la pluviométrie. Les pompages réalisés sur ces périodes peuvent représenter 100 % de l'alimentation de l'étang ».

Ces associations montent au créneau pour défendre la faune : « Les premières victimes sont les populations d'oiseaux, échasses, bécassines, canards... pour qui la modification de l'écosystème est catastrophique. Certaines espèces disparaissent



À Tréguennec (Finistère), l'étang de Saint-Vio est prélevé en eau depuis les années 1960 par des entreprises. Des associations environnementales s'en inquiètent.

( PHOTO : OUEST FRANCE )

raissent peu à peu de la zone : c'est le cas du vanneau huppé ou de la berge à queue noire. C'est tout un équilibre vivant qui est menacé. »

## Une mise en demeure adressée par la préfecture

Le 3 mars 2023, un arrêté de la préfecture du Finistère a été adressé à l'entreprise de bulbiculture Kaandorp, la mettant en demeure de régulariser sa situation. « On a toujours déclaré nos prélèvements à l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Il y a deux ans, on est venu nous réclamer un papier supplémentaire... Il nous manque ce seul document administratif pour être en conformité... Aucun des huit bureaux d'études que j'ai contactés en Bretagne n'est en mesure de me le fournir », soupire Ard Kaandorp.

Un an après la mise en demeure, Bretagne vivante et Eau & Rivières de

Bretagne ont décidé de porter plainte auprès de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) pour « non-respect de l'arrêté préfectoral et dégradation de zone humide ». Elles appellent que « les travaux hydrauliques et les exigences en eau de ces cultures pourraient contribuer à la modification générale du fonctionnement hydrique de la partie sud du site Natura 2000 Baie d'Audieme ».

De son côté Ard Kaandorp se défend : « Si on ne m'autorise plus à prélever pour irriguer, je serai obligé de fermer mon entreprise », explique celui qui fait travailler une dizaine de salariés permanents et autant de saisonniers.

## La réponse du conservatoire

L'étang de Saint-Vio et les espaces qui l'entourent sont labellisés à l'international et classés Natura 2000. Le

conservatoire du littoral en est propriétaire : « Bien sûr, nous nous inquiétons de la situation », lâche Michel Pettier, délégué de Rivages Bretagne au conservatoire.

Il indique que des pompages ont été autorisés en 2013, par une convention. « Mais cela devait être temporaire, pour laisser le temps à l'entreprise Kaandorp de trouver une solution pérenne. Cette convention est arrivée à échéance l'an passé. Nous ne la renouvellerons, de manière provisoire, que si l'entreprise se met en conformité. »

Pour sa part, Ard Kaandorp déplore : « Le conservatoire avait promis de nous aider à trouver des solutions quand ils ont racheté l'étang. Je n'ai vu personne depuis dix ans. Et pour l'instant, je n'ai pas d'autres solutions. » Interrogée, la préfecture du Finistère n'a pas répondu à nos sollicitations.

Quimper  
Centre-Finistère

Annonces emploi + formation

1,35 € Samedi 16  
Dimanche 17 mars 2024

Service clients : [votrecompte@ouest-france.fr](mailto:votrecompte@ouest-france.fr)  
Tél. 02 99 32 85 66

Fondateur du Comité éditorial : François Régis Hustin  
N° 24278 [www.ouest-france.fr](http://www.ouest-france.fr)

ouest  
france



Justice et Liberté

**Bretons  
CUISINE**

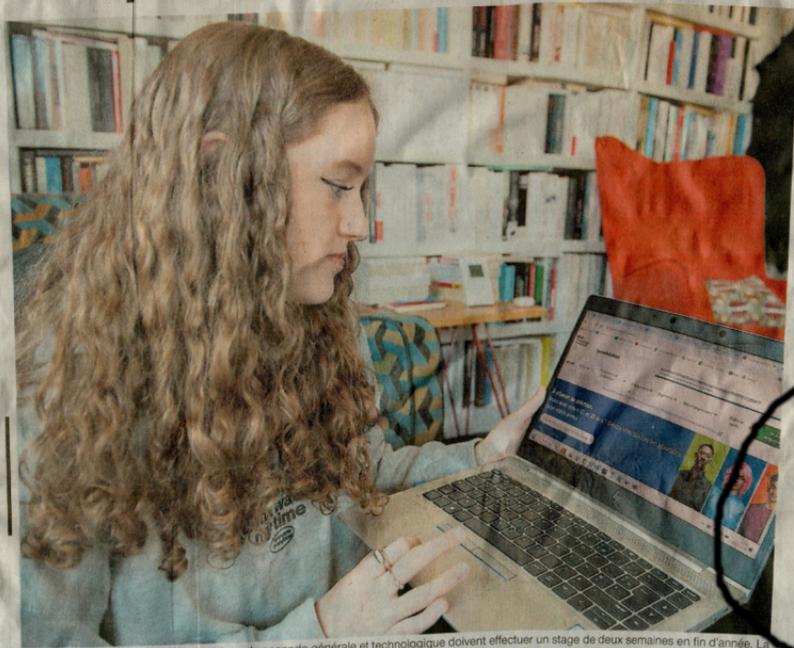


**Apprenez à cuisiner les poissons locaux !**

En forme en images et par abonnement ou au numéro (seulement 10€)

la nouvelle magazine de  
**ouest-france**

# Trouver un stage : un nouveau défi pour 500 000 lycéens



Grande nouveauté cette année, les élèves de seconde générale et technologique doivent effectuer un stage de deux semaines en fin d'année. La

## Finistère. Le 24<sup>e</sup> Bout du monde s'annonce pétillant



Trente-six artistes, venant de vingt pays, sont attendus à l'édition 2024, à Crozon, du 2 au 4 août, Ici, Legiana collective. | Photo : Mena Fehaïssou

Page 8

## Douarnenez communauté. Les tensions persistent

Page Douarnenez

## Ligue 1. Brest face à un concurrent direct à l'Europe

En Sports

## Tréguennec. Des méthodes de pompage controversées



Des voix s'élevaient contre des méthodes